

## Opération Marché Beaux-Arts - Aménagement de la Place de la Révolution - Déplacement de la fontaine - Plan de financement - Demande de subvention

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : L'opération Marché Beaux-Arts, élément emblématique de la politique de redynamisation et d'embellissement du centre-ville, comprend le réaménagement de la place de la Révolution.

Par délibération du 22 septembre 2003, le Conseil Municipal a approuvé les principes du nouveau plan d'aménagement, lequel prévoit le déplacement de la fontaine.

Lors de cette même séance a également été approuvé le lancement d'une concertation préalable complémentaire portant, entre autres, sur la question de la repose à l'emplacement prévu dans le nouveau projet de la fontaine existante ou son remplacement par une fontaine contemporaine.

Le 19 janvier 2004, le Conseil Municipal a validé le bilan de la concertation préalable complémentaire ; celui-ci traduisait l'attachement de la population très majoritairement exprimé à la fontaine existante.

Cette fontaine, œuvre de l'Architecte DELACROIX a été érigée en 1854. Monumentale, chargée ornementalement, elle est révélatrice du style d'une période aboutie précédant celle au cours de laquelle les arts, l'architecture, les technologies... seront au cœur du renouveau de la société. A ce titre, elle fait partie du patrimoine bisontin et justifie l'attachement des Bisontins à son transfert.

Le projet consiste tout d'abord à déposer la fontaine et à l'entreposer aux ateliers municipaux après l'établissement d'un mémoire technique et d'un diagnostic sur son état, puis à construire un local technique sous la fontaine à son futur emplacement pour permettre un fonctionnement en circuit fermé et accueillir les équipements et enfin à reposer la fontaine après restauration.

Le montant de cette opération est estimé à 287 100 € HT, soit 343 372 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est proposé comme suit :

Participation de la DRAC	70 000 €
Participation de la Ville	217 100 €
TVA à la charge de la Ville	56 272 €
TOTAL TTC	343 372 €

La Ville s'engage à prendre à sa charge les financements non acquis.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le plan de financement prévisionnel pour le projet de déplacement de la fontaine place de la Révolution

- autoriser M. le Maire à solliciter la participation financière de la DRAC, selon le plan de financement prévisionnel indiqué ci-dessus, et à l'inscrire à réception de la notification attributive, en recettes, par décision modificative au budget de l'exercice courant, à l'imputation 13.822.1321.95024.30300.

«**M. LE MAIRE** : On a déjà tout dit sur ce projet et il s'agit là d'une demande de subvention.

**Mme Nicole WEINMAN :** On a, Monsieur le Maire, peut-être tout dit mais on a parlé tout à l'heure des vestiges gaulois et je voudrais reparler des vestiges romains, puisqu'il va y avoir un aménagement de la place de la Révolution. On en a déjà parlé il y a un ou deux Conseils avec M. ROIGNOT et je voudrais savoir si le dossier avance ou suit son cours. Est-ce qu'il vous semble exclu, dans le projet d'aménagement, de montrer enfin les mosaïques qui sont enterrées sous la place du Marché ?

**M. LE MAIRE :** Cela ne semble pas exclu. On a effectivement demandé qu'on regarde mais ce que l'on sait c'est que c'est très compliqué car cette place du Marché verra beaucoup de passages et accueillera des manifestations importantes. Or les vestiges qui ne peuvent pas être exposés à l'air libre doivent forcément être sous des plaques très épaisses de plexiglass ou de matériau de ce style et outre le coût, il y a un problème de maintenance, de solidité et même de conservation des vestiges. Alors on va regarder mais très honnêtement ça me paraît compliqué. Par contre, on a en projet de remettre du côté de la Gare d'Eau le mur gaulois découvert près du parking. On peut aussi envisager peut-être dans d'autres lieux de la ville montrer ces vestiges mais vous comprenez bien que c'est plus facile de présenter effectivement des vestiges dans l'Hôtel de Région, et c'est d'ailleurs fort bien fait, que sur une place où il peut y avoir des cirques, des marchés où c'est beaucoup plus compliqué. Donc ça va être étudié mais enfin, quand même, peu d'espoir.

**Mme Nicole WEINMAN :** Personne ne profitera jamais de ces mosaïques.

**M. LE MAIRE :** Si, parce que je pense qu'à terme on fera aussi un musée d'archéologie un peu plus important.

**Mme Nicole WEINMAN :** Il faut les protéger, comme cela a été fait à Lyon où il y a tout un musée pour cela.

**M. LE MAIRE :** Je voudrais bien qu'on en profite plus mais vous voyez que ce n'est pas facile.

**M. Michel ROIGNOT :** Vous avez dit l'essentiel Monsieur le Maire. Simplement la question se repose à nouveau avec les mosaïques qui sont trouvées actuellement sous le Collège Lumière et qui sont d'un caractère tout à fait exceptionnel. Il y a le bout de la mosaïque de Neptune et d'autres mosaïques d'un vaste ensemble, immeuble public qui était là et la question va être posée de savoir, au-delà du retrait de ces mosaïques et de leur dépôt en caisses, comment on va pouvoir les récupérer et les montrer. L'idée n'est pas tant de mettre sur la place ou sur une place mais de voir à l'intérieur du Musée des Beaux-Arts comment on pourrait représenter tout ou partie de ces vestiges.

**Mme Catherine COMTE-DELEUZE :** Pour compléter ce que disait Mme WEINMAN, un ou deux puits de lumière in situ qui permettraient, avec des dalles transparentes, de les apercevoir, ce serait quand même, à mon avis, plus agréable.

Je voulais revenir aussi sur le déplacement de la fontaine. Effectivement on a consulté les Bisontins sur une vieille ou une nouvelle fontaine, c'est dommage qu'on ne leur ait pas donné en même temps le prix du déplacement et leur demander leur avis sur le déplacement tout court.

**M. LE MAIRE :** Je crois que ceux qui se sont rendus sur place avaient l'information. Il y a quand même eu une consultation importante mais les avis étaient différents, on n'était pas tous d'accord là-dessus. De toute façon il fallait la démonter et vous avez là le coût de la reconstruction et de la rénovation, oui ça coûte cher Monsieur ROSSELOT ! Et vous savez pourquoi ? Parce que le système est tellement bien organisé que les entreprises du bâtiment qui sont chargées de la rénovation des bâtiments historiques sont très très peu nombreuses, qu'il faut une accréditation spéciale et que comme c'est quasiment de la cooptation, sur tout l'ensemble de la France il y a peut-être 4, 5 ou 10 sociétés capables de le faire, donc ce n'est pas dans ces conditions-là qu'on obtient les meilleurs prix. Donc ça coûte très

cher, effectivement, ça coûte même je dirais trop cher mais en tout cas, un certain nombre de mauvaises langues disaient qu'on allait la casser en la démontant, bravo Christophe LIME, vous avez bien travaillé (rires), elle n'est pas cassée.

**Mme Nicole WEINMAN** : Il travaille très bien.

**M. LE MAIRE** : Je sais qu'un journaliste de l'Est Républicain, qui n'est plus là actuellement, attendait qu'on la casse, disant que ça avait été saboté, mais non. Cela a été fait rapidement, ça avance et c'est moi qui ai ôté la première pierre sans la casser».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 2 avril 2004*